

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 12 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le douze octobre deux mille vingt-et-un à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MMES BEROS, PROUVIER, M. HOLVOET, MMES PRUD'HOMME, DEWANCKER, MM. FOURNIER, VINCENT, MMES ADAMSKI, BILLAULT, PASTOR (arrivée à 19h15) et LE LOUEDEC.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. NORIS a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

ABSENTE : MME PITKIAYE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Travaux d'isolation dans l'ancienne Mairie/école et la Mairie – Demande de subvention DETR.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 – RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS

L'Association des Anciens Combattants propose une restauration du monument aux morts.

Deux entreprises de Pompes Funèbres ont été consultées et les devis suivants ont été reçus :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Pompes funèbres de la Brie BENOIST 106 rue de Paris 77220 TOURNAN EN BRIE		4 166,67 €
Pompes funèbres CANARD ZI – 32 rue de l'Orgeval BP 20 77120 COULOMMIERS	2 628,30 €	3 153,96 €

Les prestations demandées sont le nettoyage du monument et le rechapage des gravures. Ces travaux pourraient être financés en partie par le Souvenir Français à hauteur de 1 600 €. À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire réaliser les travaux de restauration du monument aux morts par les Pompes Funèbres CANARD pour un montant HT de 2 628,30 € (soit 3 153,96 € TTC).

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander l'aide forfaitaire de 1 600 € au Souvenir Français.

✚ **ACCEPTE** le plan de financement ci-après :

Montant des travaux HT	2 628,30 €
Aide du Souvenir Français	1 600,00 €
Autofinancement de la Commune	1 028,30 €

3 - TRAVAUX ÉCOLE PRIMAIRE ET MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a sollicité le SDESM dans le cadre du Contrat en Energie Partagée. Le résultat des études nous indique que les investissements prioritaires doivent se concentrer sur l'ancienne mairie/école primaire et la mairie.

Afin d'envisager le programme de travaux correspondant, un maître d'œuvre a été consulté pour une estimation des travaux à entreprendre.

Il s'avère, que la toiture de l'ancienne mairie est dans un mauvais état et que pour envisager des travaux d'isolation, celle-ci nécessitera d'être reprise. La liste des travaux s'établit donc comme suit : remplacement de la toiture, isolation des combles, remplacement du mode de chauffage actuel par une pompe à chaleur, remplacement des huisseries, isolation des murs. Une fois ces travaux réalisés, l'économie d'énergie devrait être d'environ 2000 € par an.

Pour les travaux de la Mairie, seules les huisseries seront remplacées.

Comme ces travaux entrent dans le cadre du Contrat de Relance de la Transition Énergétique (CRTE), Monsieur le Maire signale qu'il a fallu tout d'abord instruire le dossier de demande de subvention auprès de l'intercommunalité. Par contre, il est du ressort de la commune de déposer le dossier de la DETR 2022 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) avant le 15 décembre 2021.

Les travaux pourraient dans ce cas se réaliser dès l'année prochaine. En fonction des dates, il faudrait envisager un lieu provisoire pour accueillir les élèves car, même si les travaux se font pendant les grandes vacances scolaires, le temps d'intervention risque d'être plus important que les 8 semaines de congés d'été.

Il est proposé de solliciter l'aide de l'État dans le cadre de la DETR 2022.

Plan de financement :

Montant des travaux H.T.		400 000 €
DETR	80%	320 000 €
Autofinancement sur fonds propres	20 %	80 000 €

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ **APPROUVE** le projet d'investissement ainsi que le plan de financement proposé.

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Stationnement sur les trottoirs

Monsieur le Maire signale qu'il a été interpellé par un administré suite au stationnement sur les trottoirs. Plusieurs tracts ont été déposés sur les voitures des personnes concernées. Il a également été constaté que nos assistantes maternelles avec poussette sont obligées d'emprunter la route, avec les risques que cela comporte. Une réflexion est engagée au sein du conseil.

Travaux de pose de ralentisseurs rue du Stade

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux commenceront le 25 octobre prochain pour environ 15 jours. Un courrier d'information destinés aux riverains a été distribué aujourd'hui.

Information du RPI

Monsieur HOLVOET informe le Conseil d'un cas de COVID avéré au sein du personnel du RPI. 1 adulte et 4 enfants ont déclarés comme cas-contact.

Panne du réseau d'éclairage public

Madame LE LOUEDEC demande pourquoi les lumières du centre étaient éteintes. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agissait d'une panne et que tout est rentré dans l'ordre.

***Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h20.
Pas de question du public.***